



Déclaration du CTSD du 21 juin 2018

Madame la Directrice académique et les membres du CTSD,

La FSU vous remercie pour l'envoi très en amont des documents sur les services sociaux et les infirmières mais aurait aimé également recevoir en amont les documents relatifs aux ajustements de carte scolaire.

Tout d'abord un mot sur la politique gouvernementale qui met à mal les services publics, qui favorise toujours les plus riches.

Sous couvert de discours modernistes, des reculs sociaux majeurs se préparent faisant toujours la part belle aux plus fortunés. Les questions de garanties collectives des droits, d'égalité entre les femmes et les hommes, d'emploi de qualité pour toutes et tous, d'éducation et de formation, d'égalité et de justice sociale, d'environnement, de libertés syndicales restent au cœur des préoccupations des citoyen-nes.

Aujourd'hui, dans l'opinion les inquiétudes et les mécontentements grandissent. Les mobilisations sont nombreuses comme à la SNCF, Air France ou dans la Fonction publique, en faveur des migrant.es... mais aussi chez les jeunes qui souhaitent une réelle démocratisation de l'université ou encore chez les retraité.es qui exigent de meilleures conditions de vie.

Tous ces mouvements ont un point commun : la nécessité de préserver et conforter notre modèle social fondé sur des valeurs et principes notamment ceux d'égalité et de solidarité. Quant à CAP22, les organisations syndicales ont été contournées et n'ont pu porter la contradiction dans les débats. Les premières restitutions gouvernementales font le constat d'une dégradation des services publics.

La FSU estime que les mesures que s'apprête à prendre le gouvernement pour **l'avenir de la Fonction publique et de ses agent-es** seraient des régressions majeures. Il a d'ores et déjà lancé 4 « chantiers » dans la Fonction publique : « instances de dialogue social », « recours accru aux contractuels », « rémunérations individualisées » et « mobilités ». Les projets qui y sont présentés remettent en cause des aspects fondamentaux du statut. La FSU s'oppose à l'extension annoncée du recours à des agents non titulaires, elle continue d'intervenir pour un plan de titularisation. Elle défend l'existence et le renforcement du rôle des CHSCT et s'oppose à la diminution annoncée des prérogatives des CAP (plus de consultation sur les projets de mouvement des personnels, l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement annuels

nominatifs, certaines sanctions disciplinaires...).

Elle exige des mesures qui permettent une réelle amélioration du pouvoir d'achat pour toutes et tous : fin du gel de la valeur du point d'indice et sa revalorisation, rattrapage des pertes subies, abrogation de la journée de carence, compensation pérenne de la hausse , que nous contestons, de la CSG, respect des engagements contenus dans le protocole PPCR en matière d'évolution de carrière, d'amélioration des déroulements de carrière.

C'est à ces conditions que l'Éducation Nationale pourra répondre à la crise du recrutement qu'elle subit depuis plusieurs années. La rationalisation des **formations** recentrée sur la région académique s'inscrit dans une approche économique qui se traduirait par la fermeture de centres. L'avancement des épreuves d'admissibilité ne peut être en soi une amélioration qualitative de la formation.

Les discussions qui vont s'ouvrir sur le sujet avec le ministère doivent tenir compte de la situation critique dans laquelle se trouvent aujourd'hui la plupart des stagiaires qui ne disposent pas du temps nécessaire à une formation correspondant aux besoins et qui sont trop précocement responsables d'une classe. Le stage doit être véritablement un élément constitutif de la formation et les stagiaires ne doivent pas être considérés comme moyens d'enseignement ou de remplacement.

La FSU continuera de porter les exigences d'une formation de qualité répondant aux besoins des enseignants et du système éducatif, requérant pour toutes et tous le niveau master, comportant deux années pleines de formation professionnelle sous statut de fonctionnaire stagiaire avec des stages d'observation et de pratique accompagnée suivis d'une entrée progressive dans le métier.

Concernant les ajustements de carte scolaire, il reste peu de postes mais la FSU tient à dénoncer des classes surchargées en maternelle qui n'offrent pas les bonnes conditions d'accueil aux TPS, voire en empêchent la scolarisation. Egaleme nt en cycle 3, de nombreuses classes fonctionneront à plus de 26 élèves, ce qui pose de gros soucis en termes d'accompagnement des élèves en difficultés, pour inclure les élèves d'ULIS, d'UPE2A.

La FSU tient aussi à vous alerter sur les effectifs en REP dans les autres niveaux que le CP comme à Lamartine ou à York où la moyenne approche les 24.

En France, la taille moyenne des classes continue d'être trop élevée, comparée à de nombreux pays de l'OCDE. Pourtant, de nouvelles études rapportent l'impact positif de la

réduction des effectifs sur les apprentissages des élèves, notamment ceux issus des milieux éloignés de la culture de l'école. Pour le SNUipp-FSU, il est urgent de baisser le nombre d'élèves par classe pour tendre vers 20 élèves par classe (comme dans d'autres pays européens qui investissent dans leur système éducatif) et en tout état de cause ne jamais excéder 25 par classe, 20 en REP ou REP+, en classes multi-niveaux et en milieu rural, 15 en TPS-PS. La baisse des effectifs par classe reste la première priorité des enseignant-es comme l'ont démontré les différentes enquêtes menées auprès de la profession. Les élèves inscrits en ULIS ou UPE2A doivent être comptabilisés dans les effectifs de l'école (mais sans compter le moyen de l'enseignant-e spécialisé-e coordonnateur-trice), en tant que classe comptant dans le calcul des décharges de direction et pour les opérations de carte scolaire.

Nous tenons à ce sujet revenir sur le fonctionnement des ULIS : il a été clairement redit lors du dernier CTSD que les élèves relevant d'ULIS bénéficient de temps de regroupement, plus ou moins réguliers, plus ou moins longs, selon leurs capacités, or on assène aux collègues d'élémentaire, dans plusieurs circonscriptions, le discours inverse. Si les inclusions doivent faire partie des pratiques dans les écoles accueillant une ULIS, le temps plein dans les classes « ordinaires » de l'école des élèves ayant une notification de la CDAPH pour une orientation en ULIS n'a aucun sens et pourrait même relever de la maltraitance.

Au collège Pardé, les élèves d'ULIS ne sont pas comptabilisés dans les effectifs, les inscriptions en classe de 6ème et 5ème explosent et il sera impossible d'inclure les élèves d'ULIS faute de places réservées.

De même, la FSU ne cautionne pas le manque d'ouverture d'ULIS collège et l'augmentation des effectifs dans ces unités, effectifs limités à 10 dans les textes. Là encore, c'est faire fi des besoins particuliers de ces élèves.

Pour toutes ces raisons, la FSU votera contre la carte scolaire car la dotation n'est pas suffisante pour faire face aux enjeux de réussite de tous les élèves sur tout le territoire.

Pour exemple, nous souhaitons vous indiquer que là où vous retirez un poste ou fermez une école publique, c'est la porte ouverte à des écoles hors contrat (ex d'Aloxe Corton où une école de confession privée hors contrat s'installe dans l'ancienne école maternelle fermée en 2015)

Concernant les AVS, alors que le FSU revendique des emplois statutaires, pérennes, avec un salaire à la hauteur des missions qui leur incombent, elle dénonce la non anticipation par le gouvernement de la dotation du nombre de contrats nécessaires au renouvellement des contrats des AVS et des recrutements en contrat AESH. Le résultat

pour ces personnels est rude : fin de contrat en juin, inscription à pôle emploi pour l'été et recherche d'un emploi. A l'image de son mépris envers les pauvres quand il leur demande de se responsabiliser, le gouvernement se moque encore une fois des précaires

Alors que l'inclusion est toujours une priorité, comment ce gouvernement peut-il laisser des élèves en juin sans leur AVS ? Comment expliquer à la dernière minute à ces élèves, à leur famille, à leur enseignant-e qu'ils ne reverront plus ces AVS, qui seront ou non remplacé-es en fin et en début d'année. Comment peut-on passer une année avec une centaine d'élèves non accompagnés ? Combien de temps, ces derniers devront-ils attendre la mise en œuvre de la notification ?

Egalement sur ce sujet nous avons été alertés sur les délais de traitement des dossiers à la MDPH, sur le passage des dossiers pour des demandes d'orientations en ULIS en CDA seulement le 29 juin. S'ajoutent à ce retard, les nouvelles dispositions prises pour les courriers d'affectations, auparavant de la compétence des IEN et maintenant validés et paraphés par vous, Madame la Directrice académique : le délai de transmission sera forcément plus long. Les familles, les élèves et les enseignant.es sont inquiet.es. Ces affectations risquent de parvenir aux principaux intéressés après le 6 juillet ou après les dates d'inscription dans les écoles qui ne savent qui elles vont accueillir et si des fratries seront concernées. Comment ces écoles ayant une ULIS peuvent-elles prévoir correctement leurs effectifs ? Comment les familles vont-elles s'organiser pour contacter les écoles où leur enfant est affecté ? Comment les transports vont-ils pouvoir se mettre en place ?

Le SNUipp-FSU vous demande que les courriers d'affectation puissent être anticipés pour la sérénité de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative concernés.

Pour terminer, quant aux postes à profil et à exigences particulières, le SNUipp -FSU aimerait avoir un bilan sur le nombre d'appels, le nombre de candidats, le nombre de postes non pourvus ou pourvus à titre provisoire et à la stabilité des personnels sur ces postes. La FSU fait le pari que ce mode de recrutement n'a pas amélioré le fonctionnement des postes impactés.